

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 15 Février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 9 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février janvier, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : S. MANFRINI, M-C. ROCH, M. GALLET, O. GUICHARD, C. BIOLAY, J-O. RABOT, R. OTZENBERGER, P. GUINOT, M. FOURNIER, Y. DUMAS, W. DELAVENNE, L. JACQUEMET, Michèle GALLET, J. DIZERENS, G. MASRARI, C. TOWNSEND

Absents excusés : M. LAPTEVA, A. NEUSSER, A. BOUSSER, J. DAZIN, M. GIRIAT, J-M. PALINIEWICZ, M. GRENIER, M. CHALENDAR, H. GRANGE

Absents : D. GANNE, V. KRYCK,

Procurations: A. NEUSSER à G. MASRARI, A. BOUSSER à C. BIOLAY, J. DAZIN à S. MANFRINI, M. GIRIAT à C. TOWNSEND, J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, M. GRENIER à O. GUICHARD, M. CHALENDAR à P. GUINOT, H. GRANGE à J. DIZERENS

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative

4. Finances - Demande de subvention à l'État au titre du FIPD pour l'extension du dispositif de vidéoprotection

La commune a le projet de déployer un dispositif de vidéoprotection dans le cadre de sa politique globale de sécurité, de prévention de la délinquance et de l'amélioration de la sécurité des personnes et des biens.

L'ensemble de ce projet sera piloté par un bureau d'étude spécialisé dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'œuvre.

Vu les objectifs du dispositif :

L'installation de 11 nouvelles caméras selon le maillage suivant :

- Secteur des Bougeries
- Secteur collège/gymnase
- Secteur Motel RD1005
- Secteur carrefour de Divonne
- Secteur du Père Adam
- Secteur rue des Fins

Ce projet se réalisera dans le courant de l'année 2024. Il est proposé au Conseil municipal de demander l'attribution du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) selon les conditions ci-dessous indiquées :

Vu le budget de l'opération :

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant H.T. en €	Intitulé	Montant H.T. en €
Déploiement d'un dispositif de vidéoprotection	200 000 €	FIPD (40%)	82 000 €
Assistance à maîtrise d'œuvre	15 000 €	Autofinancement ou autres financements	133 000 €
Total	215 000 €	Total	215 000 €

Pour information, le plafond des dépenses subventionnables est fixé à 15 000 € par caméra.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention de 82 000 € à l'Etat, dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance au titre de l'année 2024, pour le déploiement d'un dispositif de vidéoprotection sur la commune.
- **DIT** que la recette sera inscrite au BP 2024.

Fait à Ornex, le 19 février 2024

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 20 février 2024
Affiché le : 20 février 2024

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

O. GUICHARD